

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU
GRAND PERIGUEUX

1 Boulevard Lakanal
24000 PERIGUEUX

ARRETE
DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la décision 023-2014 instituant la régie de recettes pour la perception des recettes de la piscine intercommunale de Ligueux et Sorges en Périgord;

Vu l'arrêté 144-2014 de nomination du régisseur de la piscine de Ligueux et Sorges en Périgord;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier en date du09/07/2021.....

Considérant que pour la bonne marche de la régie de recettes, et suite à l'emploi de saisonniers du 05 Juillet 2021 au 31 Aout 2021, il est nécessaire de nommer des régisseurs mandataires temporaires;

ARRETE

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20210719-ARR2021037-AR

ARTICLE PREMIER –Madame BRAEMS Marine, Madame MORTESSAGNE Héloïse, Madame TESTU Lola et Monsieur MALY Antonin sont nommés mandataires temporaires du 05 Juillet 2021 au 31 Aout 2021 de la régie de recettes de la piscine de Ligeux et Sorges en Périgord pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 - Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ; il doit par ailleurs les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 3 - Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'Instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

FAIT à Périgueux, le1.9 JUIL. 2021

Le Président,
Jacques AUZOU

Pour avis conforme, le Comptable Assignataire
Jacques BREDECHE

Pour notification, le Régisseur
Jean-François BOJANIC

Pour notification, le Mandataire Suppléant
Nadia LACOTTE

Pour notification, le Mandataire
Marine BRAEMS

Pour notification, le Mandataire
Héloïse MORTESSAGNE

Pour notification, le Mandataire
Lola TESTU

Pour notification, le Mandataire
Antonin Maly